

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 22 juin 1901, la Médaille d'honneur de 2^e classe a été accordée aux sieurs Saissy, sous-brigadier de Police, qui compte 25 ans et 5 mois de service, et Gras, sous-brigadier de Police, qui compte 23 ans et demi de service.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Mardi dernier, le Prince donnait dans son hôtel à Paris, un dîner auquel participaient MM. le Général André, Ministre de la Guerre, et M^{me} André ; Decrais, Ministre des Colonies ; Jean Decrais, son chef de cabinet, et M^{me} Jean Decrais ; Trarieux, ancien Ministre, et M^{me} Trarieux ; Joseph Reinach ; Paul Regnard, Directeur de l'Institut agronomique ; Richet, membre de l'Académie de médecine, ainsi que d'autres personnes.

Le surlendemain, Son Altesse Sérénissime a reçu dans les mêmes conditions MM. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil des Ministres, et M^{me} Waldeck-Rousseau ; Delcassé, Ministre des Affaires Étrangères, et M^{me} Delcassé ; Crozier, Ministre Plénipotentiaire ; Poirrier, Sénateur de la Seine, et M^{me} Poirrier ; le Comte Balny d'Avricourt, Ministre de Monaco à Paris, et la Comtesse Balny d'Avricourt ; le Prince Alexis Karageorgewitch ; le docteur Doyen et quelques autres personnes.

Leurs Majestés le Roi et la Reine de Portugal viennent de se rendre aux Açores dans un voyage officiel pour poser la première pierre des observatoires dont le Prince Albert avait indiqué l'importance au point de vue scientifique. La cérémonie a eu lieu samedi dernier et le Prince recevait de Leurs Majestés le Roi Carlos et la Reine Amélie les dépêches suivantes :

Horta le 29 juin 1901.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.

« J'ai le plaisir de te dire que je viens, avec la Reine, d'assister à la cérémonie de la pose de la première pierre pour le poste météorologique qui, j'espère, pourra sous peu rendre de véritables services à la science et à l'humanité. Je suis heureux d'avoir pu concourir pour la réalisation de ton idée. Meilleurs souvenirs. »

CARLOS.

Horta, le 1^{er} juillet 1901.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.

« Je tiens à dire à Votre Altesse combien j'ai pensé hier à Elle lors de la pose de la première pierre de l'Observatoire météorologique et, de ces Açores si souvent théâtre de ses travaux, je lui envoie mon affectueux souvenir. »

AMÉLIA.

Son Altesse Sérénissime a répondu aussitôt par les télégrammes ci-après :

Sa Majesté le Roi de Portugal
Horta-Açores.

« L'événement dont tu me fais part me comble de satisfaction. Je te remercie de ton souvenir dans une circonstance qui honore le Portugal et je t'en voie, ainsi qu'à la Reine, mes hommages affectueux ».

ALBERT.

Sa Majesté la Reine de Portugal
Horta-Açores.

« Je suis profondément touché du souvenir que Votre Majesté m'envoie pendant ce voyage que je souhaitais depuis longtemps pour le bien du Portugal et qui marquera dans l'histoire de la Science. Mes vœux accompagnent respectueusement Votre Majesté ».

ALBERT.

Le Prince a ensuite télégraphié dans ces termes au Capitaine Chaves, directeur de l'observatoire central des Açores :

« Je vous félicite pour les événements grandioses dont vous pouvez être fier et je vous envoie mon Ordre de Saint-Charles pour honorer votre dévouement scientifique ».

ALBERT.

C'est ce matin, à 10 heures, dans une des salles de la Mairie de Monaco qu'il a été procédé, en séance publique et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'enrochements pour la construction d'une jetée à l'entrée de la baie de Monaco. Nous en publierons les résultats ultérieurement.

Le Festival organisé dimanche dernier par la Société Chorale l'Avenir, sur la promenade Sainte-Barbe, a été fort brillant, rehaussé qu'il fut par la présence de toutes les Sociétés monégasques et le concours de l'excellente Chorale l'Avenir, de Cannes.

La fête, annoncée par des salves d'artillerie, a commencé par la réception de la Chorale de Cannes, à la gare de Monaco, à 1 h. 38 de l'après-midi. Toutes les Sociétés étaient présentes, et l'arrivée a été saluée par la *Marseillaise* et l'*Hymne monégasque*, exécutés par les Sociétés *Philharmonique* et la *Lyre Monégasque*.

Puis, parmi les souhaits de bienvenue, de magnifiques gerbes de fleurs, ont été offertes, tandis que de gracieuses jeunes filles, ornaient de cocardes aux couleurs monégasques, les boutonnières des arrivants.

Au son d'un entraînant pas redoublé, que joue avec son brio habituel la *Société Philharmonique*, le défilé s'engage sur l'avenue de la Porte-Neuve et arrive bientôt dans l'enceinte de la fête, décorée avec un goût et une élégance qui fait le plus grand honneur aux organisateurs et dont on est redevable au concours généreux de la Société des Bains de Mer.

La fête commence aussitôt : tour à tour on applaudit les morceaux exécutés par la *Société Philharmonique*, sous la direction de M. Schwentzer ; puis, ce sont les exercices d'un ensemble parfait exécutés par la Société de Gymnastique l'*Etoile*, sous la direction de M. Rocchesani. Ensuite la Société Chorale l'*Avenir*, de Monaco, et la *Estudiantina* obtiennent un vif succès ; les vaillants gymnastes de l'*Etoile* témoi-

gnent de leurs constants progrès dans leurs intéressants exercices aux agrès.

Cependant, s'est ouverte la kermesse : elle offre 4,000 lots, et tous sont gagnants. Aussi, c'est un assaut véritable, et non un des côtés les moins animés et les moins gais de cette belle fête, à laquelle les enfants prennent leur part, en un bal très bien réglé.

A sept heures, un banquet réunissait à l'hôtel Bristol, les présidents des Sociétés monégasques et les membres de la Chorale de Cannes. Présidé par M. Capron, adjoint au Maire de Cannes et président de l'*Avenir*, le repas est empreint de la plus grande cordialité, et, au champagne de nombreux toasts sont portés.

M. Gindre remercie l'*Avenir*, de Cannes, ainsi que les Sociétés locales de leur précieux concours ; M. Capron lève son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco et boit à la prospérité de la Principauté.

A neuf heures un quart, la *Marche nationale* salue l'arrivée de M. le Comte de Maleville, Secrétaire Général, remplaçant S. Exc. le Gouverneur Général en congé, et de M. le Chef de Loth, premier adjoint au Maire de Monaco, accompagnés de M. le Colonel Comte de Christen, et de plusieurs autres autorités.

Une véritable ovation est faite à la Chorale de Cannes, qui avec beaucoup de virtuosité, chante sous la direction de son habile chef M. Dahon, de très remarquables morceaux. Mais le grand attrait de la soirée, fut l'exécution d'ensemble par les deux sociétés cannoise et monégasque, dirigées successivement par les deux chefs MM. Dahon et Nef, des magnifiques chœurs qui ont pour titre, *Le Réveil de la Ferme* de Paliard, *Le Dernier Jour de Pompeï* de Ritz, *Les Martyrs aux Arènes* de Laurent de Rillé.

La *Lyre Monégasque*, sous la direction de M. Bricoux, obtient un très grand succès, avec une fantaisie sur les *Mousquetaires au couvent*, et une grande mosaïque sur *Tannhäuser*. Enfin, la jeune Société de mandolines l'*Accord Parfait*, que dirige avec beaucoup de talent, M. Bonino, et dont c'est la première sortie en public, se fait chaleureusement applaudir dans une *Sérénade espagnole* et une valse de Liprandi.

MM. Gindre et Nef offrent alors des attributs ouvragés à la Chorale de Cannes, aux applaudissements de l'assistance, et le bal commence, se poursuivant jusqu'à une heure très avancée, et clôturant dignement cette belle journée de réjouissances.

Dans sa réunion de jeudi la Société des Régates a procédé à la nomination d'un membre du comité et de trois censeurs.

Ont été élus :

Membre du Comité : M. Jean Barral.

Censeurs : MM. Félix Gindre, J. Sangeorge et L. Joncquet.

Hier et aujourd'hui ont lieu dans les écoles communales les compositions écrites pour le certificat d'études primaires. Les examens oraux des candidats admissibles auront lieu vendredi.

AVIS

A l'occasion de la Fête Nationale, le Consul de France recevra au Vice-Consulat le dimanche, 14 juillet, de 10 à 11 heures.

Mlle Léopoldine Moehr, élève du Pensionnat des Dames de Saint-Maur, vient de subir, avec succès, à Nice, les épreuves du brevet de capacité.

Nous attirons l'attention du public sur la mise en circulation depuis quelques jours de diverses pièces de monnaie fausses; ces pièces, de 50 centimes, un et deux francs, françaises, portent l'effigie récente de la « Semeuse », de Roty. Elles sont d'ailleurs assez aisément reconnaissables à leur toucher onctueux et à l'empatement du dessin. Toutefois le poids et le son sont sensiblement les mêmes. Avis aux négociants de la Principauté.

Depuis quelques jours, notre police a mis en état d'arrestation plusieurs repris de justice qui ont été surpris rôdant dans la Principauté. Des arrêtés d'expulsion ont été pris contre eux, et ces hôtes dangereux ont été reconduits à la frontière.

Aux termes d'un Décret du 18 juin, la taxe des télégrammes privés originaires de la France continentale, de la Corse, de la Principauté de Monaco et des vallées d'Andorre, à destination de Tanger et réciproquement, échangés par le câble Oran-Tanger, est fixée à 20 centimes le mot avec un minimum de perception de 1 franc par télégramme.

La taxe des télégrammes privés originaires de l'Algérie ou de la Tunisie à destination de Tanger et réciproquement, échangés par ledit câble, est fixée à 25 centimes par mot avec minimum de perception de 75 centimes par télégramme.

Les taxes ci-dessus sont réduites respectivement à 10 centimes par mot avec minimum de perception de 1 franc et à 75 millimes par mot avec minimum de perception de 75 centimes en faveur des télégrammes destinés à être publiés dans les journaux.

Lorsque la taxe totale d'un télégramme contient une fraction de demi-centime, cette fraction est augmentée de la quantité nécessaire pour compléter le demi-décime.

Le nommé Pizzio, manœuvre aux chantiers du nouvel hôpital, a fait, du haut d'un échafaudage, une chute de cinq mètres. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y a reçu les soins les plus pressés. Bien qu'assez gravement contusionnée, la victime de cet accident pourra fort probablement, reprendre bientôt son travail.

Lettre de Paris

Paris, 30 juin 1901.

Evoker pour une journée les gracieuses fêtes improvisées par Marie-Antoinette et les grandes dames de la cour de Louis XVI, certes, l'idée était séduisante et bien faite pour tenter des esprits de femmes, surtout lorsque derrière ces divertissements se cachait un but charitable. Car c'est, nous a-t-on dit, au profit des crèches de Versailles qu'un comité de dames s'est formé pour organiser la fête dans ce hameau de la reine d'une poésie si évocatrice.

Une température exquise a favorisé cette partie de plaisir, et les toilettes de batiste et de linon ont mis leur gaieté estivale dans les allées ombrées du parc cher à Marie-Antoinette.

La vraie fête des yeux a même consisté à regarder les théories de jolies femmes circulant sur les pelouses. A chaque pas l'attention est prise par quelques gracieuses visions : les longues robes, à trains tout ennuagées de dentelles, en mousselines peintes, en foulard à grands ramages, en linon, en piqué, se mêlent d'une façon charmante. C'est une vraie féerie.

Quel merveilleux cadre, d'ailleurs, que celui de cet historique hameau sur lequel plane le souvenir de cette reine jeune, belle, insouciant, qui jouait à la fermière sans penser aux terribles lendemains qui l'attendaient. Voici le « temple de l'amour » où Marie-Antoinette aimait à se rendre le soir pour rêver sans témoins ; le moulin, le boudoir, la maison de la reine, la laiterie, la tour de Marl-

borough, la ferme, le belvédère et le théâtre qui évoquent tant de troublants souvenirs.

Pour un jour, le tableau s'est animé, un orchestre joue sous les colonnes du temple où un amour taille son arc dans la massue d'Hercule ; à la ferme, une musette s'est installée. Les dames patronesses se sont partagé les chalets rustiques. Nous pourrions ajouter en passant que les musiques font du reste défaut ou à peu près.

Dans l'un, on vend des oiseaux et des fleurs en tout petits cartons. Des rideaux de cretonne dans le style de l'époque ornent les fenêtres, et dans des cages d'osier roucoulent des colombes. Sur le perron mangé de lierre, des jeunes filles vêtues de mousseline tressent des couronnes de roses. C'est très frais et très coquet. Non loin, M. Galipaux tient un jeu de bonnets de coton.

— C'est cinq sous la partie ! crie l'artiste avec d'impayables jeux de physionomie, et nous avons des lots épatants ! oui, Messieurs et Mesdames, épatants !

Sa voix claironne gaiement, et les gros sous pleuvent dans son chapeau.

La laiterie tenue par la marquise de Broc et la princesse Murat est envahie par les consommateurs. On s'arrache les tasses de lait crémeux, et les biscuits rangés en piles s'enlèvent avec entrain, et d'autant mieux que le comité a tenu à ne pas élever sensiblement la valeur des consommations.

On se procure des bocks, des orangeades, du lait à 50 centimes, des « boissons à la reine » et des cafés glacés à un franc.

Les sandwiches et les gâteaux sont également vendus à des prix très raisonnables.

Le Moulin, si pittoresque avec sa façade rongée par les plantes grimpantes, est tenu par la comtesse de Kersaint et par la baronne de La Grange. Ces dames portent de jolis costumes Louis XVI, et elles sont aidées par tout un bataillon de soubrettes aussi accortes que distinguées.

Un air de flageolet retentit tout à coup à quelques pas de moi. C'est un chevrier qui promène son troupeau de chèvres. Capricieuses, les bêtes vont au hasard de leur fantaisie, broutant ici, broutant là, offrant aux amateurs leurs pis pleins de lait mousseux.

Des vaches paissent secouant leurs clochettes aux sons argentins, et pour compléter le tableau, des faucheurs, se reposent allongés sous les arbres, pendant que des faneurs retournent à grands coups de fourches du foin qui embaume l'air.

Somme toute, journée de fête des plus réussies et qui permettra de sécher bien des larmes de mères indigentes et de faire scintiller de joie le front des petits pauvres, car la recette a été, paraît-il, magnifique.

* * *

La pêche est ouverte, le règne de la friture commence... A ce propos, quelqu'un me demandait, l'autre jour, s'il y a, à Paris, beaucoup de femmes qui pêchent... à la ligne, bien entendu.

J'ai fait une enquête à ce sujet et voici ce que j'ai appris : En général, les femmes, et surtout les Parisiennes, n'ont pas un goût très prononcé pour ce genre de distraction.

La pêche est un jeu placide qui contrarie leur nervosité naturelle, ou, si l'on aime mieux (soyons galants !), leur besoin d'activité. La pêche exige une immobilité et une patience que de méchantes langues affirment être au-dessus de leurs forces. Enfin, le silence est une condition indispensable de succès dans la pratique de ce sport. Et le silence, pour les femmes, vous savez !..

Pêcheur, parle bas !.. (Air connu).

Mais il paraît qu'une évolution importante se dessine, et que, bientôt, les femmes en remontreront aux pêcheurs les plus endurcis. Oh ! émancipation féminine, voilà bien de tes coups !

Des actrices notamment, entre autres Mlles Perny et Leriche, ne craignent pas de pétrir de leurs blanches mains et de fixer aux hameçons des boulettes irrésistibles. Ah ! les poissons n'ont qu'à bien se tenir : les femmes connaissent bien l'art... d'amorcer !

De divertissement roturier et exclusivement abandonné au sexe laid, la pêche à la ligne est donc sur le point de devenir, en France, un sport très distingué et bien féminin. C'est ainsi, du reste, qu'on le considère déjà en Angleterre, où de très grandes dames s'y adonnent avec passion. De ce nombre est la duchesse de Fife.

Tout concourait, d'ailleurs, chez elle et en dehors d'elle, à lui donner le goût de ce passe-temps méditatif. La duchesse de Fife adore la retraite et la nature, et ses propriétés abondent en rivières fraîches et poissonneuses, en sites charmants. Son mari est lui-même un pêcheur expérimenté. Il se livre, en été, sur la Dee, de concert avec sa femme, à des chasses aux saumons qui sont célèbres dans la contrée.

La sœur de la duchesse de Fife, la princesse Victoria, pêche aussi fort volontiers. La reine d'Angleterre, elle-même, enfin, ne dédaigne pas, à l'occasion, de jeter la ligne dans une rivière du Royaume-Uni.

Parmi les Anglaises de la haute société, ferventes adeptes de la pêche à la ligne, on cite encore miss Ellen O'Connell, qui captura son premier saumon à l'âge de onze ans ; lady Westmorland, la duchesse de Portland, la duchesse de Bedford et lady Bridge, qui ramena naguère un saumon de vingt-deux livres.

Nombreux sont les amateurs du sexe fort qui n'en ont jamais fait autant. Aussi, la presse sportive célébrera-t-elle cet exploit mémorable sur le mode lyrique et héroïque.

* * *

La course de vitesse Paris-Berlin, dont le monde du sport s'entretient depuis quelques mois et qui passionnait tous les hardis chauffeurs que n'effraient ni la longueur d'un parcours de 1,200 kilomètres, ni la chaleur, ni la poussière des routes... ni même la réputation, plutôt détestable, de certains chemins allemands qui vont être, dans deux jours, rudes aux ressorts et aux mécanismes

des voitures concurrentes, cette épreuve sensationnelle, dis-je, a commencé jeudi matin.

Rien de plus curieux, pour ne pas dire de plus nouveau, que l'aspect de Paris à partir de minuit.

Nous avons pu d'autant mieux nous en rendre compte que, parti avec un ami, chauffeur enthousiaste, qui avait été assez aimable pour nous offrir une place dans son phaéton, l'offre était d'autant plus gracieuse que la location d'une automobile coûtait, l'avant-dernière nuit, entre 100 et 150 francs, voire même 200 !..

Nous avons parcouru la distance qui sépare Champigny de la Porte-Maillet — 18 à 19 kilomètres — rencontrant des centaines d'automobiles, et devant suivre la file, à certains endroits... comme à l'allée des Acacias, à l'heure du retour de Longchamp un jour de grande épreuve !..

Je ne parle pas des velocipédistes ni des piétons qui étaient venus, en nombre considérable, assister au passage des véhicules numérotés pour Berlin.

La traversée du bois de Vincennes était extraordinairement pittoresque à cause du miroitement incessant des lanternes de bicyclettes et des lampes multicolores des automobiles.

Nous arrivions à Champigny vers trois heures et trouvions un service d'ordre qui n'est pas de trop pour contenir les milliers de curieux désireux de voir... le plus près possible... les monstres automobiles qui vont lutter pendant trois jours, leurs vaillants conducteurs, et aussi certains véhicules dont la légèreté et la délicatesse ne semblent pas faits pour défier des kilomètres, et pourtant font souvent le parcours, comme leurs grands frères.

Le départ a eu lieu, comme on dit, sans incidents, mais le grave malheur arrivé en cours de route et qui a motivé une interpellation à la Chambre, pourrait bien être le point de départ d'une ère moins favorable aux courses de vitesse. Il n'y a du reste qu'un petit nombre de fanatiques qui s'en plaindra.

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Nouvelle lampe électrique. — *Nature* signale une nouvelle lampe électrique, imaginée par M. Hervitt, et exposée lors du Congrès de l'Institut américain des ingénieurs électriciens, qui s'est réuni récemment à Columbia University.

Les lampes exposées consistent en des tubes de verre remplis de vapeurs mercurielles, au travers desquelles on fait passer le courant électrique. L'électrode positive est en fer, l'électrode négative est constituée par du mercure. Les lampes sont disposées pour brûler directement sur les conducteurs ordinaires pour lumière au courant de 100 ou 200 volts, mais il faut un voltage supérieur pour leur allumage. Ce survoltage est obtenu au moyen d'un interrupteur Wehnelt ou par tout autre procédé convenable.

La lumière serait très stable et brillante, mais pauvre en rayons rouges ; pourtant la sensation désagréable due à l'absence de ces rayons pourrait être atténuée par l'emploi de réflecteurs rouges.

Des lampes de 500 et 1,000 bougies ont été alimentées par un courant direct à 115 volts, et la consommation d'énergie n'a été que de 0,5 volts ou même moins encore par bougie.

La nouvelle comète. — Une comète éclatante a été vivement remarquée dans l'hémisphère austral, tandis qu'elle a été peu visible dans l'hémisphère boréal.

Elle a été découverte le 23 avril, par M. Halls, de Queenstown (dans l'Est de la colonie du Cap). Elle semble avoir été observée pour la première fois à l'Observatoire de Sydney, le 23 avril : elle était alors dans la constellation du *Tanreau*, au voisinage de la *Baleine* et de l'*Eridan*. Le 24 avril, les astronomes du cap de Bonne-Espérance la voyaient dans le voisinage de l'étoile μ *Poissons* ; le 26 avril, elle avait une queue triple de 10° de longueur et un noyau visible.

Le 27 avril, on l'observait à Yerkes, à 15° au Nord du Soleil, vingt minutes avant le lever et quinze minutes après le coucher de cet astre.

Les astronomes d'Arequipa mesuraient à leur tour ses coordonnées le 2 mai.

En Europe, on l'a vue à peine à l'W. dans les premières heures de la nuit ; elle était peu remarquable à cause de son voisinage du Soleil.

Elle se trouvait, le 16 mai, auprès de l'étoile *Bételgeuse* (α *Orion*) ; le 24, auprès de l'œil de la *Licorne*.

A cause de la direction légèrement boréale du mouvement de cet astre, on espérait d'abord pouvoir l'observer plusieurs mois, lorsqu'elle serait brillante pendant la nuit ; malheureusement son éclat diminue de jour en jour et ne sera pas suffisant pour éclairer l'W. après le coucher du Soleil.

Cet astre semble appartenir à la famille des brillantes

comètes de septembre 1882 et de mars 1843, qui ont apparu subitement dans le voisinage du Soleil et ont brillé d'un éclat extraordinaire.

MARINE ET COLONIES

Les navires pour les expéditions antarctiques anglaise et allemande. — Nature donne les renseignements suivants sur les navires qui doivent transporter les expéditions anglaise et allemande pour l'exploration des régions antarctiques : *Discovery*, pour les Anglais; *Gauss*, pour les Allemands.

	Discovery.	Gauss.
Longueur totale	—	51 m. 21
Longueur à la flottaison	52 m. 42	—
Longueur entre perpendiculaires	—	46 m. 02
Largeur extrême	10 m. 36	10 m. 67
Déplacement probable à pleine charge	1,750 (tonnes)	1,450
Puissance des machines (ch. vap.)	450	300-500
Voilure	trois mâts	trois mâts
	barque	goélette
Équipage total	46	28

Les deux navires sont établis solidement en chêne avec doublage en greenhart, l'avant est garni d'acier de 8 à 10 millimètres pour permettre aux navires de se frayer un chemin à travers les glaces par trop épaissées. Tous deux seront pourvus de la lumière électrique. Le *Gauss* sera chauffé dans toutes ses parties par un réseau de tuyaux de vapeur; sur la *Discovery*, on aura sans doute recours à des poêles.

Les opérations de l'expédition anglaise sont limitées à la moitié de la région antarctique à l'est des méridiens 90° E. et 90° O., c'est-à-dire à la région au sud de l'Australie et du Pacifique. La partie au sud de l'Amérique, de l'Atlantique et de l'Afrique sera explorée simultanément par l'expédition allemande commandée par M. de Drygalski, par une expédition suédoise, sous la direction de Nordenskjöld, et probablement aussi par une expédition écossaise dirigée par M. Bruce.

Variétés Monégasques

Le Voyage d'Honoré II, Prince de Monaco, à la Cour de France pendant la régence d'Anne d'Autriche (1646-1647).

(Suite). — Voir les numéros 2,135 à 2,141, 2,233, 2,239, 2,240, 2,241, 2,242

« Son Excellence fut reçue par le juge et les consuls, qui, à cet effet, s'étaient détachés de nous à moitié chemin. Après lui avoir adressé un très beau discours, le premier consul accompagna Son Excellence, suivant le cérémonial, à l'église, à l'entrée de laquelle les chanoines et le clergé, en habits de chœur, reçurent Son Excellence avec la croix qu'elle baisa. Une fois arrivé au grand autel et s'être mis à genoux au prie-Dieu, qu'on lui avait préparé, le *Te Deum* fut chanté en musique, après lequel, Son Excellence baisa les reliques de Saint-Remy, placées dans une très belle châsse en argent. Il y eut un si grand concours de monde et de si grandes manifestations de joie que l'on peut dire que Saint-Remy n'avait pas, jusqu'à ce jour, célébré une plus grande fête, car la vue des Princes réveille dans les cœurs l'amour de tous ceux qui les chérissent.

« Son Excellence logea dans la maison de messieurs les marquis de Boves et de Peveraggio en Piémont, et du chevalier, leur frère, descendants des comtes de Beuil, de la maison Grimaldi, lesquels, avec leurs neveux, vinrent en carrosse à sa rencontre. Le peuple accourut vers cette maison, gardée par les habitants en armes; et comme Son Excellence s'était retirée pour envoyer un courrier à Toulon à M^{re} l'Archevêque d'Aix, et que le peuple manifestait une vive impatience de le voir, Son Excellence se trouva dans la nécessité de se faire voir et de permettre au public de jouir librement de sa vue.

« La pluie, qui ne discontinua point, fut d'un grand empêchement aux desseins des habitants, qui avaient compté célébrer cette entrée par toutes sortes de démonstrations d'affection et de joie. Le Prince ne put pas sortir, soit à cause du mauvais temps, soit aussi à cause de la fatigue; et pour cela il dut s'abstenir d'assister à

la représentation d'une comédie que la jeunesse avait préparée pour lui; mais on put entendre la musique qui eut un beau succès, et cela pendant que Son Excellence était au lit et ses gentilshommes à table. Les consuls et les officiers des Baux vinrent de nouveau pour saluer et féliciter Son Excellence, et lui firent cadeau d'une très belle arquebuse, d'une invention tout à fait nouvelle, faite et travaillée artistiquement par un de ses sujets, habitant du marquisat.

« Le jour suivant, le 20, Son Excellence partit de Saint-Remy, accompagnée de toute la ville; et pendant un long parcours, le carrosse de Son Excellence fut escorté par les consuls et les officiers, jusqu'à Orgon, où Son Excellence prit son dîner; là se trouva le baron de Saint-Privas, avec son fils, descendant d'une dame Grimaldi d'Antibes, qui quittèrent leur maison pour aller au-devant de Son Excellence.

« A Orgon, les gens de Saint-Remy se retirèrent. Le même jour nous arrivâmes à Lambesc; mais, avant d'y arriver, nous rencontrâmes en route M. d'Alenc qui, avec ses trois fils, vint offrir à Son Excellence son château voisin. Son Excellence accepta son aimable invitation, et après l'avoir remercié, continua son chemin pour Lambesc.

« Le Prince y logea dans le palais du grand prieur de Saint-Gilles. Là était arrivée avant nous la princesse Barberini qui retournait à Rome. Son Excellence reçut aussitôt la visite d'un gentilhomme, qui était de la famille Colonna, et parent de la princesse. Le Prince lui rendit la visite et en même temps lui offrit son palais à Monaco, conformément au désir qu'elle avait exprimé avant de partir de Paris, ce qu'elle accepta d'autant plus volontiers qu'une galère de la république de Gènes était déjà arrivée à Monaco pour son service.

« Beaucoup de messieurs d'Aix arrivèrent à Lambesc; ils y avaient précédé le Prince pour lui présenter leurs respects.

(A suivre)

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 23 au 30 Juin 1901

NEWCASTLE, vap. <i>Beryl</i> , angl., c. Campbell,	houille.
BASTIA, b.-g. <i>Antoine Piccini</i> , fr., c. Giuli,	charbon.
ONEGLIA, b.-g. <i>I Due Alleati</i> , it., c. Martini,	bois.
VINTIMILLE, cut. <i>F. Fiammetta</i> , it., c. Vattione,	sable.
CANNES b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—

Départs du 23 au 30 Juin

BASTIA, vap. <i>Beryl</i> , angl., c. Campbell,	sur lest.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	—
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
VINTIMILLE, cut. <i>F. Fiammetta</i> , it., c. Vattione,	—

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE

ENTRE LE

Boulevard de l'Ouest et l'Observatoire

ADJUDICATION A LA MAIRIE DE MONACO

le Samedi 20 Juillet 1901, à 10 h. du matin

Le public est prévenu que, conformément aux Ordonnances Souveraines des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé le samedi 20 juillet 1901, à 10 heures du matin, dans une salle de la Mairie de Monaco, en séance publique et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction d'une route et d'un égout à grande section entre la propriété Marquet, sur le boulevard de l'Ouest, et l'Observatoire, sur une longueur de 1,208 m. 40. Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise..	142,265 fr. 23
Somme à valoir	14,734 fr. 77
Total	157,000 fr. »

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

1. Admission à l'Adjudication

Nul ne sera admis à l'adjudication, s'il n'est porteur d'une licence d'entrepreneur de Travaux Publics du Gouvernement de la Principauté s'il n'est reconnu par le Bureau avoir les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

Le Bureau se réserve le droit d'évincer les soumissionnaires qui lui paraîtraient incapables.

Les soumissions seront accompagnées du certificat du Trésorier Général de la Principauté constatant le versement en numéraires dans sa caisse du montant du cautionnement fixé à cinq mille francs (5,000 francs).

2. Forme des Soumissions

Les soumissions devront être écrites sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après; les rabais fractionnaires sont interdits; toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

3. Dépôt des Soumissions

Le certificat de cautionnement exigé pour l'admission à l'adjudication sera joint, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La suscription de la première enveloppe se bornera à indiquer les travaux auxquels la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés, au moment de l'adjudication, par les soumissionnaires eux-mêmes, entre les mains du Président du bureau chargé de procéder à l'adjudication. Ils recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

4. Ouverture des Paquets et Décisions du Bureau

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé la liste des soumissionnaires.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication et le bureau arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique et le Président du Bureau donnera lecture de cette liste. Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public; il en sera donné lecture à haute voix et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

5. Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux

Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires, il sera ouvert séance tenante un nouveau concours entre ces soumissionnaires.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc; toute fraction de millime serait, le cas échéant, comptée pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si la seconde adjudication amenait encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il serait procédé immédiatement à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les auraient souscrits.

6. Résultat définitif de l'adjudication

L'adjudication ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par S. A. S. M^{re} le Prince de Monaco.

7. Frais à la charge de l'adjudicataire

L'adjudicataire paiera dans la huitaine qui suivra l'approbation de l'adjudication les frais de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des plans et profils, et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement tels qu'ils résulteront des lois et règlements en vigueur.

8. Communication des pièces du projet aux entrepreneurs

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux du Service des Travaux Publics.

Monaco, le 25 Juin 1901.

Pour le Gouverneur Général en congé,

Le Secrétaire Général,

Comte HENRI DE MALEVILLE.

MODÈLE DE SOUMISSION
(à présenter sur papier timbré à 0 fr. 50)

Je (1) soussigné (nom, prénoms, profession et demeure) faisant élection de domicile à Monaco, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet de travaux de construction d'une route avec égout à grande section entre le boulevard de l'Ouest et l'Observatoire, faisant l'objet de l'adjudication du 20 juillet 1901, lesquels travaux sont évalués à 142,265 fr. 23, non compris la somme à valoir ;

Me soumet et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et cahier des charges et moyennant l'application des prix du détail estimatif, sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) centimes par franc (2) ;

M'engage en outre à payer, dans la huitaine qui suivra l'approbation de l'adjudication, les frais d'affiches, de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des plans, profils en long et en travers, et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Monaco le juillet 1901.

(Signature du soumissionnaire).

(1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs associés mettre : « Nous soussignés..... nous obligeons conjointement et solidairement..... »

(2) Lorsque l'adjudication aura donné lieu à plusieurs rabais égaux et qu'il sera procédé à une réadjudication entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais, les nouvelles offres pourront comporter des rabais évalués en millimes, sans fraction, par franc.

AVIS DE MESSE

Madame veuve LAURENT BELLANDO et sa fille informent leurs parents et connaissances qu'une messe de bout de l'an sera dite en l'Eglise Sainte-Dévote, le lundi 8 juillet, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

Monsieur Laurent BELLANDO

leur Epoux et Père.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme — Capital: 675,000 francs

Siège Social et Bureaux : Plage de Fontvieille, Monaco

AVIS

Numéros des obligations de 500 francs 4 p. %, sorties au sixième tirage et remboursables au siège social, à Monaco, à partir du 15 juillet 1901 :

3	23	133	163	341	404
470	560	746	750	766	812
860	952	968	971	996	1166
1167	1292	1209	1217	1306	1328
1366	1478	1484	1501	1522	1625
1653	1677				

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Albert THOMAS, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 9 juillet courant, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

EXTRAIT

Par jugement contradictoire en date du 21 mai 1901, enregistré et signifié à partie, suivant exploit de Blanchy, huissier, du 26 juin suivant, enregistré, le Tribunal Supérieur de Monaco a prononcé la séparation de corps et de biens entre Jean-Ernest MUZIO, commerçant, et Marie-Joséphine-Catherine GROVETTO, aussi commerçante, demeurant l'un et l'autre à Monaco, aux torts respectifs des époux.

Pour extrait certifié conforme publié en exécution des articles 825 et 832 du Code de procédure civile.

Monaco, le 29 juin 1901.

E. DE LOTH, avocat.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE
SUR LICITATION

A Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire, le samedi 6 juillet, 10 heures du matin :

de la VILLA MARTROYE

située à Monaco, Condamine, à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue Antoinette, consistant dans une maison élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, avec dépendances et jardin d'agrément, le tout d'une contenance de 329 mètres carrés.

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix, outre les charges : **35,000 francs.**

Consignation pour enchérir : **5,000 francs.**

Faculté pour l'acquéreur de prendre le mobilier décrit en l'inventaire annexé au cahier des charges, pour le montant de sa prisée.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BLANC, notaire.

VENTE APRÈS FAILLITE

d'un fonds de commerce de **Lingerie fine. — Couture et modes.**

Exploité dans la plus belle situation de Monte Carlo.

S'adresser à M. Cioco, Syndic, à Monaco.

Universel Office, 7, rue Cotta, Nice

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ DE FAIT
ET CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date à Nice du 27 juin présent mois, la Société de fait entre M. César BASSO et M. Ferdinand PASTORE, sous la dénomination de « Crédit Niçois », ayant pour objet la vente de tous articles payables par abonnement et dont le siège était à Nice, 15, rue Biscarra et 16, rue Lamartine, avec succursales à Antibes, Cannes, Grasse, Vence, Menton, Monaco et Monte Carlo, existant en continuation de la Société en nom collectif, sous la raison sociale Basso et Pastore, et la dénomination « Crédit Niçois », légalement constituée, a été dissoute et M. Basso a cédé à M. Pastore les droits, soit la moitié lui appartenant indivisément avec M. Pastore, propriétaire indivis de l'autre moitié, dans la Société de fait sus relatée, consistant en : le fonds de commerce de vente de tous articles par abonnement, exploité à Nice, 15, rue Biscarra, et 16, rue Lamartine, avec ses succursales.

LEÇONS ET COURS
POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
FOURNITURES DE BUREAUX
PARFUMERIE GRANDES MARQUES. — EVENTAILS
GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr.	» 75
Livret-Chaix continental (mensuel) :	
1 ^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes.....	1 50
2 ^e vol., services étrangers, avec carte coloriée.....	2 »
Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte.....	» 40
Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures.....	» 30
Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée.....	» 50
Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes.....	» 25
Livret de la banlieue avec carte.	{ Ouest..... » 10
	{ Est..... » 10
Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres.....	2 »

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	24	760. »	760.2	760.4	761. »	761.2	25.5	28.7	29.5	26 »				22.8	75
25	761.5	761.3	762. »	762.2	762.2	25 »	27. »	29.8	25 »	23 »	73	S.-O. faible.	id.		
26	762. »	761. »	761. »	761.5	760.1	22.6	27. »	30. »	25.3	23 4	73	id.	id.		
27	761. »	760. »	760. »	760.5	760.3	22.6	29. »	32. »	28. »	25 »	72	S.-E. faible.	id.		
28	761.3	761. »	761. »	761.8	761.8	22.7	30. »	32. »	28. »	25.3	72	S.-O. id.	id.		
29	762.3	760.6	761. »	761.3	761.7	28. »	30.1	31.5	27. »	25.7	63	S.-S.-E. faible.	Variable.		
30	761. »	760.5	759. »	758.6	757.4	28 »	30. »	32. »	27. »	25 4	71	id.	id.		
DATES		24	25	26	27	28	29	30							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		{ Maxima.	29.5	29.8	30. »	32. »	33. »	32.5	32. »						
		{ Minima.	21.8	21.2	21.9	22.1	23.4	24. »	24. »						
											Pluie tombée: 0mm 0				